

ARRETE N° 9-00667 /MINESUP DU

10 JUL 2019

Portant ouverture du concours pour le recrutement en 1^{ère} année du 1^{er} cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba, au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le Décret n° 93/026 du 19 Janvier 1993 portant création des Universités;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 Janvier 1993 portant dispositions communes dans les Universités d'Etat, modifié et complété par le Décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005;
- Vu Le Décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement;
- Vu le Décret n°2018/190 du 02 mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le Décret n°2012/433 du 1^{er} Octobre 2012 portant organisations du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu Le Décret n°93/034 du 19 Janvier 1993 portant organisation administrative de l'Université de Buéa;
- Vu le décret n° 2017/318 du 27 juin 2017 portant nomination d'un Vice-Chancellor et de Recteurs dans certaines Universités d'Etat ;
- Vu le Décret n°2014/090 du 07 Mars 2014 portant création de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buéa à Kumba.
- Vu L'Arrêté n°19-00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC du 27 Février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2019/2020 ;
- Vu la Circulaire n°004/CAB/PM du 10 Février 2000 portant sur l'admission dans les Ecoles nationales de formation et le recrutement à la Fonction publique;

ARRETE :

Article 1 : Un concours pour le recrutement en 1^{ère} année du 1^{er} cycle des Elèves-Professeurs à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique de l'Université de Buéa à Kumba est ouvert au titre de l'année académique 2019/2020, dans les séries et options suivantes :

Département	Option	Nombre de places
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiments	08
	Menuiserie Ebénisterie	05
Génie Electrique	Electrotechnique	05
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	05
Economie Sociale et Familiale	Economie Sociale	05
Génie Informatique	Technologie de l'Information	05
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	05
Sciences de Gestion	Gestion Immobilière	07
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	11
Droit	Droit	05
Total		65

SERVICES DU PREMIER MINISTRE
VISA

003022 05 JUL 2019

PRIME MINISTER'S OFFICE

Article 2 : (1) Le concours est ouvert en une seule session aux Camerounais des deux sexes titulaires du Baccalauréat exigé pour chaque série sollicitée, ou du GCE A/L obtenu en deux matières au moins et du GCE O/L obtenue en une seule session avec au moins quatre matières, hors mis la religion.

(2) Le tableau ci-dessous indique pour chaque option sollicitée, le diplôme exigé :

Département	Option	Diplômes requis
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiment	-Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques, Physiques, Chimie, Biologie et Informatique); -Baccalauréat Technique F1, F2, F3, F4 F5 ou GCE A/L Technique F1, F2, F3, F4, F5 -Diplôme supérieur dans la spécialité
	Menuiserie Ebénisterie	-Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques, Physiques, Chimie, Biologie et Informatique); -Baccalauréat Technique F1, F2, F3, F4 F5, BT-MEB ou GCE A/L Technique F1, F2, F3, F4, F5 -diplôme supérieur dans la spécialité
Génie Electrique	Electrotechnique	- Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique); -Baccalauréat Technique F2, MAV, F3 ; GCE A/L Technique en technologie électrique; - diplôme supérieur dans la spécialité.
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	- Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique); -Baccalauréat Technique dans l'option ou GCE A/L Technique dans l'option; -BT-MA, BT-MEM, BT-MF/CM; -Diplôme supérieur dans la spécialité.
Economie Sociale et Familiale	Economie sociale	- Baccalauréat pu GCE A/L dans au moins deux des matières; - Baccalauréat Technique en ESF ou GCE A/L technique en ESF
Génie Informatique	Technologie de l'Information	- Baccalauréat C, D, E, TI ou GCE A/L dans au moins deux des matières suivantes (Mathématiques pures, Further Mathématiques, Mathématiques Appliquées, Physiques, Informatique et TIC); - Baccalauréat technique F2, F3 ou GCE A/L Technique F2, F3 ou GCE A/L en série A2, A3, ou A4 ; - BT-MISE ;
SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA		
003022		05 JUIL 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE		

		- Diplôme supérieur dans la spécialité.
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	- Baccalauréat ou GCE A/L toutes séries - Tout Baccalauréat Technique ou GCE A/L Technique dans le domaine du secrétariat
Sciences de Gestion	Gestion Immobilière	Baccalauréat tous les séries, GCE A/L ou tout autres diplômes jugés équivalents.
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	Baccalauréat ou GCE A/L toutes séries
Droit	Droit	Baccalauréat ou GCE A/L in Arts and Science subjects.

Article 3 : (1) Les candidats étrangers peuvent être admis à concourir dans les mêmes conditions académiques et dans la limite des places disponibles, conformément à la réglementation en vigueur.

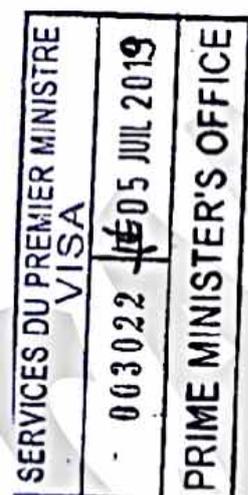
(2) Les candidats non-fonctionnaires doivent être âgés de 29 ans au plus au 1^{er} Janvier 2019.

Article 4 : La procédure d'inscription est ainsi qu'il suit:

- Présentez-vous à un guichet EXPRESS UNION pour effectuer le paiement du frais de concours ;
- Retirer votre reçu correspondant au paiement de vingt mille (20.000) FCFA ;
- Aller en ligne puis saisissez le numéro de transaction de votre reçu express union à l'adresse <http://www.registration.httckumba.com> pour obtenir le récépissé de dépôt qui sera signée par l'officier au centre de dépôt et une lettre confirmation de l'inscription en ligne. Rassurez-vous bien du téléchargement de la lettre de confirmation et du récépissé de dépôt ;

Le dossier d'inscription comporte les documents ci-après :

- La lettre de confirmation d'inscription obtenue en ligne.
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance dactylographiée et datant de moins de six (06) mois ;
- Les relevés de notes du Probatoire ou du GCE/OL, du Baccalauréat ou du GCE/AL signés ou certifiés par les Offices compétents ;
- Une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou du GCE/AL, ou du diplôme reconnu équivalent, par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, datant de moins de six (06) mois, ou une Attestation de Réussite signée ou certifiée par les Offices compétents. Seuls les candidats présentant le GCE/AL ou le Baccalauréat au titre de la session de 2019 pourront composer sous réserve de ces diplômes;
- Un certificat médical délivré par un médecin de l'Administration, attestant que le candidat est physiquement et médicalement apte à l'exercice de la fonction d'enseignant, notamment qu'il est indemne de carences notables au niveau de l'élocution, de l'audition, de la vue ou de la motricité ;
- Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de trois (03) mois ;
- Un reçu de paiement de vingt mille francs (20 000 F) délivré par une agence EXPRESS UNION. **Aucun autre mode de paiement ne sera accepté ;**
- une enveloppe A4 timbrée au tarif réglementaire et portant l'adresse du candidat ;
- deux photos (4x4) d'identité ;



- une autorisation du Ministre de l'Éducation de Base, du Ministre des Enseignements Secondaires ou du Ministre de l'Enseignement Supérieur, selon le cas, pour les candidats fonctionnaires en poste dans ces Départements ministériels.

Article 5 : (1) Les candidats titulaires des diplômes étrangers doivent présenter soit l'arrêté d'équivalence soit le récépissé du dépôt de la demande d'équivalence délivré par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

(2) En tout état de cause, l'admission définitive, le cas échéant, n'est acquise que sur présentation dans les délais fixés par l'autorité compétente, de la preuve de l'obtention de l'équivalence.

Article 6 : Tous les dossiers complets doivent être déposés à l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de Kumba, l'Université de Buca, ou dans les Délégations Régionales du MINESEC, au plus tard le **16 août 2019**.

Article 7 : Le concours comporte:

- (a) Une épreuve écrite comptant pour 70% dans l'évaluation totale;
- (b) Une étude des dossiers comptant pour 30% dans l'évaluation totale.

Article 8 : Les épreuves écrites auront lieu le **samedi 24 août 2019 à 8:00H** dans les centres suivants : **Bafoussam, Bambili, Buea, Douala, Yaoundé et Kumba.**

Article 9 : Selon les départements, les épreuves écrites porteront sur les disciplines indiquées dans le tableau ci-dessous :

Série	Option	Epreuve majeure	Epreuve mineure
Génie Civil et Techniques Forestières	Bâtiment	Mécanique Appliqué F4 ou Physique	Mathématique
	Menuiserie Ebénisterie	Menuiserie ou Physique	
Génie Electrique	Electrotechnique	Electrotechnique ou physique	Mathématique
Génie Mécanique	Fabrication Mécanique	Mécanique Appliqué F1 ou Physique	Mathématique
Economie Sociale et Familiale	Economie sociale	Economie sociale	Mathématique Générale
Génie Informatique	Technologie de l'Information	Informatique général	Mathématique
Techniques Administratives	Management de l'information et de la communication (MIC)	Etude des cas	Culture générale
Science de Gestion	Gestion Immobilière	Gestion Immobilière	Culture générale
Tourisme et Hôtellerie	Tourisme	Tourisme	Culture générale
Droit	Droit	Etude à la Citoyenneté	Culture Générale

Les programmes du concours dans chaque spécialité sont ceux du Baccalauréat ou du GCE A/L de la spécialité.



Article 10 : Chaque épreuve de l'examen écrit est notée sur vingt points. Toute note inférieure à cinq sur vingt (05/20) est éliminatoire.

Article 11 : L'étude du dossier tiendra compte:

- De l'âge du candidat ;
- Du nombre d'années passées dans le secondaire ;
- Des notes obtenues au Probatoire ou au GCE O/L et au Baccalauréat ou au GCE/AL.

Les résultats définitifs seront publiés par le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 12 : La composition du jury d'admission fera l'objet d'un texte particulier du Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Article 13 : Le Vice-Chancellor de l'Université de Buea, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la qualité et le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure d'Enseignement Technique (ENSET) de l'Université de Buea à Kumba sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré puis publié en français et en anglais partout où besoin sera.

Yaoundé le _____

10 JUL 2019

